



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°14/2024
du Conseil communautaire
Séance du 4 mars 2024

Date d'envoi de la convocation = 27 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Christian BAUME, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jaques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Emily MIR, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Munir MUSA, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Sébastien BAYART à Pascal PEYRIERE, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Maxime COUSTON à Christine MUCCIO, Ghislaine DE VERDUZAN à Emily MIR, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Abde Ilah MEZROUB à Gilles BEAUDET, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Marie-Chantal PIONNER à Alexandre PISSAS, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Laurent NADAL, Mickael VADON à Claire LAPEYRONIE,

Absents/Excusés : Didier BONNEAUD, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Redevance d'occupation du domaine public - contrat de délégation de service public eau et assainissement - contrat SAUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 et R 2333-121,

Vu le décret N°2009-1683 du 30 décembre 2009 relatif aux redevances dues aux communes, aux départements et aux régions en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement,

Considérant le nouveau contrat d'affermage au 1^{er} janvier 2023 à la société SAUR pour l'adduction d'eau potable

Considérant le nouveau contrat d'affermage au 1^{er} janvier 2023 à la société SAUR pour l'assainissement des eaux usées,

Considérant qu'il convient de fixer le mètre linéaire par commune à la date de prise d'effet du contrat comme suit pour le **réseau d'adduction d'eau potable**,

COMMUNES	Linéaire de réseau (kml) au 01/01/2023
Aiguèze	10.15
Cavillargues	16.489
Codolet	6.17
Laval-Saint-Roman	7.2
Montfaucon	14.2
Orsan	20
Sabran	43.6
Salazac	12.8
Carsan – Saint Alexandre- St Nazaire – Vénéjan (EX-Syndicat du Haut Gard)	134
Saint André de Roquepertuis	15
Saint Christol de Rodières	16.5
Saint Etienne des Sorts	6.31
Saint Gervais	21.1
Saint Laurent de Carnols	40.2
Saint Marcel de Careiret	19.7
Saint Michel D'Euzet	16.4
Saint Paulet de Caisson	54.9
Saint Pons la Calm	10.3
Saint Julien de Peyrolas	44
Verfeuil	21.8
TOTAL	531 kml

Considérant qu'il convient de fixer le mètre linéaire par commune à la date de prise d'effet du contrat comme suit pour le **réseau d'assainissement des eaux usées**,

COMMUNES	Linéaire de réseau (kml) au 01/01/2023
Aiguèze	4,087
Bagnols sur Cèze	115
Carsan	3,28
Cavillargues	9,2
Chusclan	18,8
Codolet	6,17
Issirac	1,8
La Roque sur Cèze	6,2
Laudun-L'ardoise	41
Laval-Saint-Roman	6,4
Le Garn	3,1
Montclus	2
Montfaucon	12
Orsan	12,3
Sabran	24
Salazac	2,9
Saint Alexandre	13,4
Saint André de Roquepertuis	13,5
Saint André D'Olérargues	2,7
Saint Christol de Rodières	1,5
Saint Etienne des Sorts	7,6
Saint Gervais	9,8
Saint Julien de Peyrolas	15,7
Saint Laurent de Carnols	24,6
Saint Marcel de Careiret	10
Saint Michel D'Euzet	7,9
Saint Nazaire	11
Saint Paulet de Caisson	5,7
Saint Pons La Calm	7,5
Verfeuil	3,9
Vénéjan	7
Ex-Sabre	22
TOTAL	432 kml

Considérant que les kml pourront être actualisés chaque année dès la création/extension du réseau d'eau potable ou d'assainissement des eaux usées,
 Considérant que cette question a été présentée à la commission eau-assainissement du 8 février 2024

Le conseil communautaire décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le mètre linéaire de réseau d'eau potable et d'assainissement comme défini ci-dessus,
- PREND ACTE que le mètre linéaire des dits-réseaux pourra être mis à jour chaque année,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 4 mars 2024.

Le Président

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

